ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense : budget

Question écrite n° 1688

Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur les reductions du budget militaire depuis le debut de l'annee. Aussi, il souhaiterait, compte tenu des operations exterieures qui ont une certaine consequence sur le budget de la defense, connaitre les comparaisons que l'on peut faire actuellement entre les defenses militaires des plus grandes puissances europeennes et occidentales.

Texte de la réponse

Le budget de la defense en loi de finances initiale pour 1993 s'elevait a 197 916 millions de francs (hors pensions). Apres les annulations decidees au mois de fevrier et le collectif budgetaire du printemps, il s'eleve a 191 715 millions de francs. Les credits reellement disponibles atteindront cependant 195 215 millions de francs du fait du degel exceptionnel (3 500 MF) d'une partie des reports des credits d'equipement du ministere. Le taux de prelevement du budget de la defense sur le PIB marchand, en loi de finances initiale pour 1993, etait de 3,14 p. 100. Compte tenu des dernieres previsions economiquement retenues, il est aujourd'hui estime a 3,23 p. 100 du PIBm. En tenant compte du degel partiel des reports de credits, ce taux est de 3,29 p. 100. Pour ce qui est des comparaisons avec les autres grandes puissances occidentales, les seuls elements disponibles fiables et homogenes pour les pays de l'OTAN portent sur les budgets (pensions comprises) rapportes au seul PIB. Ces elements sont retraces dans le tableau ci-apres : (Voir tableau dans J.O. correspondant.)

Données clés

Auteur : M. Berthol André
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1688
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1478
Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2628